

BULLETIN MUNICIPAL

La fin du cuivre : votre commune passe à la fibre !

Le réseau cuivre, qui supporte aujourd'hui l'ADSL et la téléphonie fixe traditionnelle, vit ses dernières années. Ce réseau historique est progressivement arrêté partout en France, car il n'est plus adapté aux usages numériques actuels.

POURQUOI LE CUIVRE FERME ?

Installé depuis plus de 50 ans, **le réseau cuivre n'est plus adapté** aux besoins numériques actuels : débits limités, instabilité et coûts élevés. **La fibre optique s'impose comme la solution moderne et évolutive.** Elle garantit une connexion durable, tout en réduisant les coûts liés aux pannes et aux limitations du cuivre.

BONNE NOUVELLE : LA FIBRE OPTIQUE PREND LE RELAIS !

Ce nouveau réseau offre de nombreux avantages pour les habitants :

- **Un internet beaucoup plus rapide**, idéal pour naviguer, regarder des films en streaming ou télécharger des contenus.
- **Une connexion plus stable et performante**, même lorsque plusieurs personnes utilisent internet en même temps.
- **Le télétravail facilité**, avec des visioconférences fluides, l'envoi rapide de fichiers lourds et l'accès aux outils en ligne.
- **Un réseau d'avenir**, capable d'évoluer avec les besoins numériques des prochaines années.
- **Une consommation électrique fortement réduite**, La connexion fibre consomme 10 kw/abonnement et par an, une connexion ADSL c'est 48 kW/h/an.

ET POUR VOTRE COMMUNE ?

L'arrêt commercial du réseau cuivre s'arrête progressivement jusqu'en 2030 (*XXX pour la commune de XXX*).

Concrètement, pour continuer à bénéficier d'un service internet et/ou téléphonique, il est nécessaire de **migrer vers une offre utilisant la fibre optique.**

UN ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE

La transition vers la fibre est une étape importante. Votre commune, aux côtés de l'opérateur d'infrastructure **XpFibre**, vous accompagne dans cette transition pour accéder à une solution adaptée à vos besoins.

- **L'État met en place un dispositif d'accompagnement pour favoriser le raccordement à la fibre optique des particuliers.** Cette aide financière vise à prendre en charge une partie des frais d'installation lorsque des travaux sont nécessaires sur la partie privative du logement. Elle s'adresse aux particuliers éligibles ayant souscrit un abonnement à la fibre optique, mais dont le raccordement n'a pas pu être réalisé sans intervention sur leur propriété privée.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette aide, rendez-vous sur :

<https://www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement>



Anticipez votre raccordement : les délais peuvent être longs, et les demandes nombreuses. N'attendez pas le dernier moment pour éviter tout retard et bénéficier de la fibre à temps.

Nous vous invitons à contacter dès maintenant l'Opérateur Commercial de votre choix pour souscrire à la meilleure offre.

QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour tester votre éligibilité à la fibre : <https://thd64.fr/test-deligibilite>
- Pour déclarer une nouvelle construction individuelle : <https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/thd64/home>
- Pour signaler un équipement endommagé sur la voie publique : <https://thd64.fr/declaration-dommages-reseaux/39>
- Pour poser vos questions ou lire la « Foire Aux Questions » : www.xpfibre.com/faq